



PAR COURRIEL

Québec, le 24 août 2016

Monsieur Martin Tremblay
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Levesque Est, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

- Le délai de 15 mois prévu à l'article 16.1 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement s'appliquait aux installations de regazéification avant sa modification survenue après le dépôt de l'avis de projet de GMSE. Ce délai s'applique-t-il au projet de GMSE?
 - o Si oui, quand les 15 mois seront-ils écoulés?
- À l'exception des lois et règlements sous la responsabilité du MDDELCC, est-ce que la conformité réglementaire des éléments d'un projet incluant les ententes, contrats, autorisations, etc. est évaluée par votre ministère?
 - o Sinon, cette conformité est-elle évaluée à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou à un autre moment en parallèle de la procédure ou en aval de celle-ci?
- Comment et sur quels critères est établie la liste des ministères et organismes auxquels fait appel le ministère dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement afin d'émettre son avis de recevabilité?

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 26 août.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission